



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel

MC.DEC/2/10
22 July 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

DÉCISION No 2/10
PROROGATION DU MANDAT DU HAUT COMMISSAIRE DE L'OSCE
POUR LES MINORITÉS NATIONALES

Le Conseil ministériel,

Rappelant la décision de créer un poste de Haut Commissaire pour les minorités nationales prise au Sommet de la CSCE tenu à Helsinki en 1992,

Considérant que l'actuel premier mandat de M. Knut Vollebaek prend fin le 19 août 2010,

Prenant en considération la recommandation du Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat de M. Knut Vollebaek en qualité de Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales pour une période de trois ans à compter du 20 août 2010.